



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil le, 12/09/2016

La Poste

Non à la loi travail dans les centres financiers de La Poste, Oui aux revendications des personnels

En janvier 2015, la direction de La Poste annonce vouloir une négociation nationale visant, selon ses termes, à améliorer l'efficacité opérationnelle de la Banque Postale d'ici 2020.

En guise d'efficacité opérationnelle, il est, entre autres et surtout, question de remise en cause de l'organisation et du temps de travail actuels, de dénonciation des usages, remise en cause des acquis, le tout accompagné de mesures d'accompagnement destinées à faire passer la pilule et trouver l'assentiment d'organisations syndicales.

Cet accord prévoit entre autres, d'élargir les plages d'accueils téléphoniques jusqu'à 19h, de revenir sur les repos de cycles (RTT) et la possibilité par accord local de pouvoir travailler 43 heures par semaine. S'il fallait une illustration de la connivence étroite entre le gouvernement actuel et le Medef en voici une belle.

La CGT a d'entrée condamné cette attaque contre la vie au travail des personnels, en démontrant qu'elle ne vise qu'à accélérer le

passage d'une logique de service public issue des chèques postaux, à une logique de rentabilité à court terme, quitte à sacrifier la qualité de service rendu à la population.

La résistance et les luttes des salariés concernés alliées à la mobilisation globale pour que le projet de loi travail ne voit pas le jour ont empêché la direction d'avancer. Les récentes annonces médiatiques de la direction ne font que renforcer la détermination de la CGT à combattre ce projet et imposer une organisation basée sur les 32H hebdomadaires pour tous, qui améliore réellement les conditions de travail et la qualité de travail en direction de la population aujourd'hui mise à mal par des règles de gestion à finalité financière.

Autant de raisons supplémentaires pour les postiers d'être dans l'action le 15 Septembre pour leur revendications en faisant le lien avec la nécessité d'empêcher dans les faits la mise en œuvre de la loi travail et de gagner un Code du travail du 21^{ème} siècle.